

SEANCE DU 2 MAI 2018

Séance extraordinaire du 2 mai 2018

L'an deux mille dix-huit

et le mercredi deux mai deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques GIRAULT, Maire.

Présents : Marie-Hélène BAZIN, Jacques FONTENY, Thérèse BOTTET, Adjoint, Gilles BELLET, Gérard VIDEUX, Carine RADET, Patricia LEVEILLE, Micheline STRYKALA, Christophe LACHERE, Rémy GALLIMARD.

Date de Convocation : 2018 - Date d’Affichage : 3 mai 2018

Présents : 11 - Votants : 15

Absent excusés : Benoît LEGER donnant pouvoir à Jacques GIRAULT, Fabienne GITTON donnant pouvoir à Carine RADET, Gérard MONDON donnant pouvoir à Gérard VIDEUX, Marie-Laure DOZIER donnant pouvoir à Gilles BELLET.

Secrétaire : Rémy GALLIMARD.

Emprunt à taux fixe à échéances choisies et emprunt relais à taux fixe pour la construction du groupe scolaire et de la garderie périscolaire :

Voir s'il faut rajouter le tableau comparatif des 3 banques, des 2 types d'emprunts et sur les différentes échéances.

Afin de finir de financer les travaux de construction du groupe scolaire et de la garderie périscolaire il est opportun de souscrire un emprunt amortissable d'un montant de 200 000 € ainsi qu'un emprunt relais d'un montant 200 000 €.

Trois banques ont été contactées, le Crédit Mutuel, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole

Après analyse de toutes les propositions et après avoir pris connaissance de la proposition de financement par le Crédit Agricole,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 :

Pour financer le renforcement du réseau d'eau potable, le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt taux fixe à échéances choisies d'un montant de 200 000 € (Prêt) ainsi qu'un emprunt relais d'un montant de 200 000 € (ci-après « le Prêt Relais »)

Article 2 :

Le Prêt comporte les caractéristiques suivantes :

- **Montant : 200 000 €**
- **Durée : 15 ans**
- **Taux fixe : 1.40 %**
- **Date de versement des fonds :**
- **Date de première échéance :**
- **Date de deuxième échéance :**
- **Périodicité des échéances : trimestrielle**
- **Type d'amortissement : fixe**
- **Base de calcul :**
- **Frais de dossier : €**

Le Prêt relais comporte les caractéristiques suivantes :

- **Montant : 200 000 €**
- **Durée : 12 mois**
- **Taux fixe : 0.40 %**
- **Périodicité des échéances : annuelle**
- **Type d'amortissement : in fine**
- **Base de calcul :**
- **Frais de dossier : €**

Article 3 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de Prêt et est habilité à signer toutes les opérations relatives à ces emprunts.

Affaire QUILLET/RENARD contre la Commune :

Reçu le 24 avril un projet de protocole d'accord visant à clôturer l'affaire en cours (mail de l'avocat envoyé à chaque élu le 27 avril 2018 pour étude avant le conseil).

➔ Protocole transactionnel accepté par 14 voix Pour et 1 abstention

Indemnité de Conseil pour le percepteur :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité de conseil doit être votée au profit du Percepteur de la Trésorerie de GIEN pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2018, le percepteur partant à la retraite le 1^{er} juin 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE par 14 voix pour, 1 voix contre et 0 abstentions d'attribuer à M. FAES Christian, trésorier, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16

décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213, ceci pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 Mai 2018.
Les crédits correspondants seront prévus au budget communal.

Règlement du tableau d'information :

➔ **Adopté à l'unanimité**

Droit de préemption :

Vente du bien de M. DEVERNOIS et MELLE XXXXXXXX 2-4 Rue de l'Ecole : 24 et 47 centiares

➔ La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur ce bien.

QUESTIONS DIVERSES

Jacques GIRAULT :

- Il informe que Monsieur Raymond TESTARD remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour la carte de bon rétablissement.
- Conseil Municipal du 15 Mai 2018 annulé

Thérèse BOTTET :

- Information : réunion de la commission jeunesse afin d'étudier la mise en place d'un ALSH pour le mercredi matin à compter du 1er septembre 2018 (règlement, tarifs, création d'une régie).

Patricia LEVEILLE :

- Pour information, le bulletin municipal est arrivé => liste de distribution établie
- Différents problèmes rencontrés sur le site => Monsieur le Maire souhaite le mettre en sommeil en attendant de trouver une solution pour le faire « vivre ».
- Trouver une solution pour mieux communiquer dans la presse locale (Journal de Gien)

Gilles BELLET :

- Voir pour refaire le circuit pédestre suite à la décision prise dans l'affaire QUINET/RENARD
- Traçage du parking à refaire avant la rentrée scolaire du 14/05/2018 si possible => voir directement avec les Services Techniques.

Jacques FONTENY :

- Doit-on remettre en place la journée citoyenne pour les jeunes de 18 ans ? => voir la liste des jeunes concernés et prendre la décision en suivant.

Gérard VIDEUX :

- Le réagréage de l'école est en cours mais il y a d'importants soucis d'humidité (40% au lieu de 15%) => question : doit-on refaire les peintures pendant que tout est accessible ? => Réponse de Monsieur GIRAULT : le faire plus tard car l'équipe des services techniques est au minima à cause des jours fériés.

SEANCE LEVEE A 20H45